



Désolidarisation imparfaite de crédit immobilier et rôle de la banque

Par **YGB78**, le **12/04/2023** à **11:48**

Bonjour,

Suite à un divorce, je souhaite reprendre le crédit immobilier de ma résidence principale pour assurer le paiement des traites. Je ne veux pas avoir à renégocier quoique ce soit avec la banque qui va sans aucune doute ne pas l'accepter car, par les temps qui courent, elles n'acceptent rien. Je suis en mesure de payer les traites.

Mon ex-conjoint veut racheter un bien immobilier et a donc besoin de se désolidariser du crédit.

Puis-je signer un acte de désolidarisation imparfaite auprès de mon notaire afin de libérer mon ex-conjoint, tout simplement ?

Merci

-B.

Par **youris**, le **12/04/2023** à **16:04**

bonjour,

c'est uniquement votre banque qui peut accepter de supprimer un coemprunteur de votre crédit en cours.

peu importe un document signé chez le notaire, pour la banque vous resterez 2 coemprunteurs avec une clause de solidarité.

la banque étant une partie au contrat de prêt, toute modification de ce contrat nécessite l'accord de votre banque.

salutations